

COMMUNE DE SERRA DI FIUMORBO (Haute-Corse)
SELURL Marie Anne PIERI - Notaire de la république
Résidence TADDEI Bastien BP 37 - 20270 ALERIA

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 24 juin 2021

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : Mr Alain François BARTOLI, dt à VENCE (06140) 159 Chemon des 4 Vents, né à SERRA-DI-FIUMORBO (20243) le 17 mai 1957.

Désignation du bien :

COMMUNE DE SERRA-DI-FIUMORBO (HAUTE-CORSE) :

Une maison à usage d'habitation cadastrée section B n°580 Idit CABANACCIA d'une contenance de 00 ha 11 a 72 ca.

Bien non délimité de 00ha 11a 72ca : les lots suivants : Lot A0001 (0ha 03a 91ca), Lot A0002 (0ha 01a 95ca), Lot A0003 (0ha 04a 89ca) et Lot A0004 (0ha 00a 97ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI